



Note de réévaluation

REV2011-05

# Réévaluation des pyréthroïdes, des pyréthrines et des matières actives apparentées

*(also available in English)*

**Le 20 décembre 2011**

Ce document est publié par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Section des publications  
Agence de réglementation de  
la lutte antiparasitaire  
Santé Canada  
2720, promenade Riverside  
I.A. 6604-E2  
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Internet : [pmra.publications@hc-sc.gc.ca](mailto:pmra.publications@hc-sc.gc.ca)  
[santecanada.gc.ca/arla](http://santecanada.gc.ca/arla)  
Télécopieur : 613-736-3758  
Service de renseignements :  
1-800-267-6315 ou 613-736-3799  
[pmra.infoserv@hc-sc.gc.ca](mailto:pmra.infoserv@hc-sc.gc.ca)

ISSN : 1925-0657 (imprimée)  
1925-0665 (en ligne)

Numéro de catalogue : H113-5/2011-5F (publication imprimée)  
H113-5/2011-5F-PDF (version PDF)

**© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2011**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable du ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0S5.

La présente note de réévaluation a pour but d'aviser les titulaires d'homologation, les responsables de la réglementation des pesticides et la population canadienne au sujet de la démarche de réévaluation des pyréthroïdes, des pyréthrinés et des synergistes apparentés que mettra en œuvre l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada.

L'ARLA procède en ce moment à la réévaluation des matières actives les plus anciennes et de leurs utilisations afin d'établir l'acceptabilité du maintien de leur homologation à la lumière des normes réglementaires en vigueur. Conformément à l'article 16 de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA), ces réévaluations sont effectuées selon un calendrier cyclique pour toutes les matières actives homologuées pour la première fois après le 1<sup>er</sup> avril 1995. La démarche proposée par l'ARLA pour ce nouveau programme est décrite dans la note de réévaluation REV2010-18, *Programme de réévaluation*.

Dix de ces matières actives sont des pyréthroïdes, des pyréthrinés ou des synergistes homologués au Canada avant 1995. L'ARLA a déjà débuté leur réévaluation. Plusieurs autres matières actives de ce groupe ont été homologuées en 1995 ou après et elles feront l'objet d'une réévaluation dans un avenir rapproché.

Afin que la démarche d'évaluation et de gestion des risques soit uniforme pour ces matières actives, l'ARLA les réévaluera en tant que groupe des pyréthroïdes. L'ARLA prévoit terminer la rédaction du projet de réévaluation (série de document PRVD) pour chacune de ces matières actives d'ici 2016. Le tableau 1 présente les matières actives de ce groupe qui seront réévaluées.

On a directement communiqué avec les titulaires des produits techniques de chacune de ces matières actives afin de les informer au sujet des données requises pour que l'ARLA procède à l'évaluation des risques, tel qu'il est indiqué dans les avis aux termes de l'article 19 (affichés dans le site Web de Santé Canada à [santecanada.gc.ca/arla](http://santecanada.gc.ca/arla)). Les titulaires des préparations commerciales connexes devraient aussi se préparer à apporter leur contribution afin d'étayer l'ensemble des données en générant des données pertinentes telles que des données sur l'exposition autre qu'alimentaire. Il est possible que ces titulaires désirent collaborer à la préparation des ensembles de données exigés; ils devraient donc indiquer clairement si leur société sera représentée par un groupe de travail dans le cadre de la soumission des données.

Les résultats de chacune de ces réévaluations seront décrits dans de futures publications.

**Tableau 1 Pyréthroïdes, pyréthrinés et synergistes regroupés à des fins de réévaluation**

Nom chimique (selon le dossier de l'ARLA)	Numéro du Chemical Abstracts Service
Isomères de l'alléthrine ( <i>d-cis</i> , <i>trans</i> -alléthrine et <i>d-trans</i> -alléthrine)	584-79-2
Butoxide de pipéronyle (synergiste)	51-03-6
Cyfluthrine*	68359-37-5
Cyperméthrine	52315-07-8
Deltaméthrine	52918-63-5
<i>D</i> -phénothrine (sumithrine)*	Sans objet
Lambda-cyhalothrine*	91465-08-6
Octylbicycloheptènedicarboximide (synergiste)	113-48-4
Perméthrine	52645-53-1
Pyréthrinés	8003-34-7
Resméthrine	10453-86-8
Tétraméthrine	7696-12-0

\* Matières actives homologuées pour la première fois après 1995